

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTÉ n° 94.011

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994

10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme FONTAN par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS DIVERSES

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subventions exceptionnelles à :

- ASSOCIATION D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE (Pour les Restaurants du Coeur) 1 000 F

- JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE 6 500 F
DE ROYAN COTE DE BEAUTE
Etude "Redynamiser le Centre Ville de ROYAN"

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - ASSOCIATION D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE
(Pour les Restaurants du Coeur) | 1 000 F |
| - JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE | 6 500 F |
| | ===== |
| | 7 500 F |

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940 Article 6570 du Budget de l'exercice 1994 (Crédit qui sera ouvert à cet effet)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 28 Janvier 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS